

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville  
et transmise au représentant de l'Etat  
le 29 mai 2015

## **CONSEIL DE PARIS**

### **Conseil Municipal**

#### **Extrait du registre des délibérations**

-----

**Séance des 26, 27 et 28 mai 2015**

**2015 DPE 41 - DEVE - DVD** Accessoires et pièces moteurs pour les poids lourds et engins de la Ville de Paris - Marché de fournitures - Modalités de passation.

**M. Mao PENINO**U et **Mme Pénélope KOMITES**, rapporteurs

-----

**Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal,**

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le projet de délibération en date du 12 mai 2015 par lequel Madame la Maire de Paris soumet à son approbation les modalités de lancement d'un appel d'offres ouvert, et lui demande l'autorisation de signer les marchés relatifs à la fourniture d'accessoires et de pièces moteurs pour les poids lourds et engins de la ville de Paris en 2 lots séparés ;

Vu le décret n°2006-975 portant Code des marchés publics du 1<sup>er</sup> août 2006, modifié ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Mao PENINOU et Madame Pénélope KOMITES au nom de la 3<sup>ème</sup> Commission,

Délibère :

Article 1 : Sont approuvés le lancement et les modalités d'attribution de l'appel d'offres ouvert concernant des marchés à bons de commande relatifs à la fourniture d'accessoires et de pièces moteurs pour les poids lourds et engins de la Ville de Paris en 2 lots séparés.

Article 2 : Sont approuvés les actes d'engagement, le cahier des clauses administratives particulières et le règlement de la consultation dont les textes sont joints à la présente délibération, relatifs à des marchés de fourniture d'accessoires et de pièces moteurs pour les poids lourd et engins de la Ville de Paris, qui seront conclus pour une durée de deux ans à compter de la date de notification. Les marchés seront tacitement renouvelables au maximum une fois.

Article 3 : Conformément aux articles 35-I-1, 35-II-3, 65 et 66 du Code des marchés publics, dans le cas où le marché passé selon une procédure d'appel d'offres ouvert n'a fait l'objet d'aucune offre, ou si les offres sont irrégulières, inacceptables ou inappropriées au sens de l'article 53-I à III du Code des marchés publics, et dans l'hypothèse où la commission d'appel d'offres déciderait qu'il soit procédé à un marché négocié, Madame la Maire de Paris est autorisée à relancer la consultation par voie de procédure négociée.

Article 4 : Madame la Maire des Paris est autorisée à signer les dits marchés conformément au choix de la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

Les montants minima et maxima du marché issus de la consultation sont les suivants :

Le montant du lot 1 pourra varier entre 375 000 € hors taxe et 1 500 000 € hors taxe

Le montant du lot 2 pourra varier entre 125 000 € hors taxe et 500 000 € hors taxe

Le montant global par période est compris entre 500 000 € hors taxe minimum et 2 000 000 € hors taxe maximum.

Article 5 : Les dépenses en résultant seront imputées sur le budget de la ville de Paris, au titre de l'exercice 2015 et au même chapitre et natures du même budget des exercices ultérieures, sous réserve de la décision de financement :

Pour la Direction de la Propreté et de l'Eau :

- mission 460, chapitre 011, nature 60632, fonction 8, rubrique 810 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris ;
- sur l'AP 00737, chapitre 21, nature 21571, fonction 8, rubrique 810 du budget d'investissement de la Ville de Paris.

Pour la Direction de la Voirie et du Déplacement :

- mission 441, chapitre 011, nature 60632, rubrique 816 du budget de fonctionnement de la ville de Paris.

Pour la Direction des Espaces Verts et de l'Environnement :

- mission 281, chapitre 011, nature 60632, fonction 8, rubrique 823 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris ;
- mission 282, chapitre 011, nature 60632, fonction 8, rubrique 022 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris ;
- mission 283, chapitre 011, nature 60632, fonction 8, rubrique 026 du budget de fonctionnement de la Ville de Paris.

**La Maire de Paris,**



**Anne HIDALGO**